

Une Énigme Toponymique : « Treola »

par JULES VANNÉRUS

Parmi les rares sources documentaires mises à la disposition des historiens des fiscs carolingiens figure au premier rang, après le célèbre *Capitulare de Villis*, le *Brevium exempla ad describendas res ecclesiasticas et fiscales* (1). Non daté, mais placé habituellement vers l'an 812 ou bien attribué (par Dopsch) au règne de Louis le Débonnaire (814-840), ce relevé peut être considéré comme « un formulaire, dressé selon toute vraisemblance à l'usage des *missi dominici* et qui renferme des modèles d'inventaires de biens ecclésiastiques ou royaux » (2).

Comme l'a fort bien noté P. GRIERSON (3), on y trouve trois spécimens de description de propriétés de caractère plus ou moins fiscal, rédigés sans doute pour évaluer le produit du domaine royal. La première de ces descriptions concerne des possessions de l'évêché d'Augsbourg en Bavière et la deuxième celles de l'abbaye de Wissembourg en Alsace ; la troisième se rapporte à un groupe de fiscs royaux appartenant directement à la Couronne.

De ces derniers fiscs, deux sont cités nominativement,

(1) Publié par A. BORETIUS, dans la collection *Capitularia Regum Francorum*, I, 1883, pp. 250 à 256.

(2) L. HALPHEN, *Études critiques sur l'Histoire de Charlemagne*, 1921, p. 249.

(3) *The identity of the unnamed fiscs in the « Brevium Exempla... »*, *Revue B. Phil. et Hist.*, XVIII, 1939, p. 437.

Asnapium et *Treola*, en même temps qu'une villa, *Grisione*, dépendant du premier. *In Asnapio, fisco dominico*, on note *salam regalem ex lapide factam optime, cameras III*, etc., et *in Grisione villa, mansioniles dominicatas*; de même, des *mansioniles* semblables dans deux autres *villae* dépendant d'*Asnapium*. Puis, on mentionne *in Treola fisco dominico casam dominicatam ex lapide optime factam, camaras II cum totidem caminatis, porticum I, cellarium I, torcolarium I, mansiones virorum ex ligno factas III, solarium cum pisile I... De vineis dominicis : vino modios DCCXXX, de censu modios D*.

L'ordonnance de ce formulaire montre clairement que cinq *fisci dominici*, dont l'un avec trois *villae* dépendantes, étaient placés sous la direction d'un seul fonctionnaire, un *maior*, et que leurs produits, additionnés ensemble, étaient considérés comme provenant d'un seul domaine.

De ces biens, deux ont été identifiés, dès 1895, par T. LEURIDAN : *Asnapium* est Annappes, à quelques kilomètres à l'Est de Lille, et *Grisione* se retrouve dans le nom d'un village voisin, Gruson; ces identifications sont certaines. Les deux autres *villae* dépendant d'Annappes et les trois autres *fisci dominici*, qui devaient appartenir à la même région, ne sont pas nommés; il y avait cependant dans chacun de ces trois fisci, une *domus* ou *casa regalis*, dont l'une était bien construite, en pierre à l'extérieur et en bois à l'intérieur, et une autre *ex ligno ordinabiliter constructa*.

Quant au fisc de *Treola*, il présentait des caractères tout différents : c'était avant tout un vignoble, un vignoble extrêmement prospère, même, puisque le seul domaine seigneurial produisait annuellement 730 muids de vin, auxquels s'ajoutaient 500 muids livrés par des serfs à titre de cens.

Des vignes ont été, autrefois, cultivées en Flandre et

dans la France septentrionale ; toutefois — et Grierson le fait très bien observer — il n'est guère possible que toute une *villa* des environs de Lille ait été consacrée à cette culture ; force nous est, par conséquent, de chercher *Treola* ailleurs dans les pays carolingiens. Ce devait être ce que H. VAN WERVEKE a appelé un « domaine excentrique », analogue à ces vignobles lointains d'où certains monastères de la France septentrionale et de la Belgique actuelle tiraient, en France et en Allemagne, leur consommation de vin. Un groupe de fiefs royaux du pays de Lille a donc pu fort bien posséder dans une autre région les vignobles destinés à combler son déficit en vin.

Cependant, *Treola* n'a pas encore pu être identifié avec succès, bien qu'il y ait lieu de croire qu'il a dû se trouver quelque part en Allemagne, le long du Haut-Rhin, en Alsace ou dans le pays de Bade, plutôt que sur la Moselle ou dans les zones vinicoles de France ; cela, d'autant plus que des vignobles de quelque importance n'ont existé ni dans le Condroz, ni en Toxandrie. Seulement, continue GRIERSON, *Treola* n'a pas été identifié de façon convaincante jusqu'à présent.

En 1883, OESTERLEY (1) et BORETIUS (2) le déclarent inconnu. En 1924, F. LOT le retrouvait à « Trieu, à 4 1/2 kilomètre à l'E.-E.-S. d'Annappes » ; ce que P. THOMAS admit d'abord, en 1931, mais rejeta par la suite, pour adopter Tressin, par ce que la racine de ce nom est la même que celle de *Treola* et que Tressin, comme Annappes, fut plus tard un domaine des comtes de Flandre ; argument que GRIERSON ne trouve pas décisif : si Annappes devint en effet une possession de ces comtes, Gruson ne le fut jamais. Certes, *Trieu* — nom porté par environ une douzaine de

(1) *Hist.-geogr. Wörterbuch des deutschen Mittelalters*, p. 693.

(2) *Op. cit.*, p. 256.

hameaux dans le département du Nord et bien plus encore en Belgique — dérive plus probablement de *Treola* que *Tressin*, mais le fait que *Treola* était un vignoble rend invraisemblable son attribution à cette région. A propos de cette remarque de GRIERSON, soulignons, sans plus tarder, que le nom de Tressin ne peut en aucune façon répondre au *Treola* carolingien : dans *Tressin*, déjà cité en 1146-1149 sous cette graphie, on peut, avec A. VINCENT (1), voir un nom d'homme romain, *Triccus*, affecté du suffixe *-inus*.

Quant au *Trieu* proposé par LOT, la ressemblance avec *Treola* était certes frappante — ne verrons-nous pas en Lorraine un *Trieux* actuel provenir d'un *Troieul* de 1093? — mais elle était trompeuse.

En premier lieu, ce qui doit, de prime abord, nous engager à rejeter l'équation *Treola* = *Trieu*, c'est le nombre des *Trieux* qui se rencontrent un peu partout dans le département du Nord : JOANNE en cite neuf, auxquels doivent sans doute s'ajouter trois *Triez*. De plus, si l'on jette un coup d'œil sur la carte au 80.000^e des environs de Lille, on y note encore *Trieu de Lens*, *Trieu de Carihem* et *Trieu de Leers* à l'Est de Roubaix, *Les Trieux de Breuze* et *Trieu Mazurelle* près de Baisieux. Et si l'on passe la frontière, le nombre des *Trieu* ou *Trieux* augmente singulièrement : l'*Annuaire des Communes et Hameaux de Belgique* de L. HOCHSTEYN (1884) en énumère soixante-seize ; à l'Est de Lille, ils commencent dès la frontière, avec le *Trieu de l'Ewille*, le *Trieu du Pape* et le *Trieu du Wazon* sur le territoire de Templeuve, à une dizaine de kilomètres d'Annappes. Cette fréquence même nous incite à voir dans le terme un nom commun, ce que nous confirment, pour ne pas chercher plus loin, quelques textes du XIII^e siècle de la région de Tournai.

(1) *Toponymie de la France*, p. 117.

A Estaimbourg, on rencontre, à 5 ou 6 kilomètres à l'Est des deux Trieux des environs de Roubaix, un *Grand Trieu* et un *Trieu des Aulnes*. Or, une charte de 1259 mentionne, en le poroje (paroisse) de *Staimborc*, une terre *sour le triesch de l'Aulnoit*, qui n'est autre que l'actuel *Trieu des Aulnes*. Et le même terme reparait en 1279, dans une description des limites de la banlieue de Tournai, depuis le village d'Ere jusqu'à l'Escaut, en passant par Orcq, telles qu'elles ont été jalonnées par des bornes : « ... entre le moulin du Bos doudit liu (Esplechlin) et Orke, et de celi bonne de chi as autres bonnes ki viennent *au trieket d'Orke* et de chi a une bonne ki est au cor dou *Triest a Langlet*, et de celi bonne de chi a l'autre bonne ki est au cor dou *triesch* sour le kemin de Lille ». En 1234 sont mentionnés, non loin de là, deux manses sis « *juxta triscum* (1) de Duisempiere » (2).

D'ailleurs, cet emploi du terme comme appellatif ressort de multiples textes ; je me bornerai à reproduire les suivants : terre joignant « à ung *trixche* », à Lens-Saint-Remy, en 1475 ; « à Tiernau de Vaux, *en triche*, asscavoir que n'ont porté aucuns grains pour les emblaveures de l'an 1606 », à Braives, en 1606 ; « une petit *trixche* », à Braives en 1664 ; ou, encore, pour revenir plus près d'Annappes, « une partie de pâture ou *trieux* emplanté d'arbe », à Mouscron, en 1775 (3).

(1) Cette latinisation de *driesch* se rencontre fréquemment dans les textes ; p. ex., dans le cartulaire de Cambron (éd. DE SMET, pp. 623 et 627) le texte latin d'un acte de 1291 parle d'une terre à Écaussines-Lalaing sise *contigua trisco Gruignete*, alors que le texte roman la place « entre le *tries* condist Grangnete et le vivier ». A Tirlemont, notons « *in trisco thenensi* » en 1308, « *supra triscum* » en 1340 (DEWOLFS, *Thienen*, pp. 24 et 25).

(2) D'HERBOMEZ, *Hist. des Châtelains de Tournai*, II, 1895, pp. 119 et 230 ; *Chartes de l'Abbaye de Saint-Martin de Tournai*, I, 1898, p. 417.

(3) Arch. de l'État à Liège, Fonds de Lens-Saint-Remy et de Braives ; DE FLOU, *Woordenb. der Toponymie van West. Vlaanderen*, XV.

Ces graphies, *triscum* (1234), le *triesch* (1259 et 1279), le *triest* (1279), nous éloignent fort, on en conviendra, de *Treola*, et nous pourrions écarter définitivement tout rapport entre le nom du IX^e siècle et les *Trioux* (1) de Belgique et du Nord de la France. Ce qui nous y autorise d'ailleurs complètement, par surcroît, c'est l'étymologie qui s'impose pour ces *trieux* et pour leurs pendants germaniques, les multiples *driesch* ou *drieschen* des pays flamands (2) : le francique **thriusk*, au sens de « terre inculte, en friche, servant de pâture » (3).

C'est donc ailleurs que nous devons chercher un toponyme pouvant remonter au *Treola* carolingien.

En Belgique, nous pouvons tout au plus en rapprocher deux noms de la Flandre Occidentale : à Zuydschote, un lieu-dit « in *Tryol ackercken* de 1723 ; et à Gheluweveld, un fief et des terres appelés *ten* ou *ter Troolsche* en 1526, *ter Tryoolsche* en 1527, *Troolsche* en 1538, *het Trioelsche* en 1540 et en 1704, *den Tryoolschen* au XVII^e siècle, ce qui signifie sans doute, en sous-entendant *Land* ou *Leen*, « Terre ou Fief de *Trool* ou *Triool* » (4). Malheureusement, le passé de ces simples lieux-dits est vraiment trop insignifiant pour que nous puissions y voir le *Treola* carolingien.

(1) Auxquels correspondent de nombreux *Tri* ou *Try*. D'ailleurs, la prononciation populaire *Tri* ou *Tri* se constate dans plusieurs Trioux du Namurois et du Hainaut : à Berzée (arr. de Philippeville) Trieu des Sarts est prononcé *Tri des Sauris* ; à Templeuve-lez-Tournai Trieu de l'Ewille se dit au *Tri d'l'Oewile*. A Gosselies, un acte de 1548 porte « le *tries* à la vigne, lequel *trieu*... ».

(2) A côté desquels on peut citer dans le pays de Trèves *driesch* en 1353, à Trèves même, et *triesch* en 1461, à Treis (LAMPRECHT, *Deutsches Wirtschaftsleben*, I, p. 405, et III, p. 273). Dans le Luxembourg, *dreisch* à Olingen, en 1545 ; *treusch* à Trois-Vierges, en 1575 ; *treuschen* à Biwer-lez-Grevenmacher, en 1581 ; *treisch* à Berg-lez-Ettelbrück, en 1730 (HARDT, *Luxemb. Weisthümer*, pp. 574, 718, 119 et 89).

(3) J. MANSION, *De voornaamste Bestanddeelen der Vlaamsche Plaatsnamen*, 1935, p. 157.

(4) DE FLOU, *op. citato*.

Par contre, nous allons être plus heureux en France.

A l'Est et dans le Nord, tout d'abord, où deux localités doivent retenir notre attention :

Trieux, dans le département de la Moselle (canton d'Audun-le-Roman), *Troieul* en 1093 ; *Troiul* en 1106 ; *Trueux* en 1269 ; *Trieuif* en 1299 ; *Trieut* en 1314 ; *Trieuiz* en 1360 ; *Trieu* en 1429 ; *Truel*, *Truet*, *Trieux*, *Trieul* en 1544 ; *Trieuix*, en 1555 ; *Trieul* en 1571 et à la fin du XVIII^e siècle (1).

Et Triel, dans le département de Seine-et-Oise (arrondissement de Versailles, canton de Poissy), au bord de la Seine, en aval de Paris, *Trel* en 1112 et 1173, *Trelum* en 1189, *de Trielio* en 1195, *Triellum* vers 1212, *Trelium* en 1223-1226, *Triel* en 1302, *Triollum* dans un pouillé (2).

Ensuite, dans le Sud de la France :

Dans le Gard, Troulhas (sous Rousson, près d'Alais), au N.-N.-O. de Nîmes, *Trobiae* en 1272, *Trolhas* en 1405, *Troulhas* en 1732 ; il avait dans le département plusieurs homonymes, dont Trouilhas (*mansus Trollatis* en 1273) et Troulias (*Trollas* en 1260) (3).

Dans la Dordogne, neuf localités du nom de Treuil (Le), notées *el Truelh* en 1492, *mansus del Trueil* en 1463, *de Trolio* en 1325, *mansus del Trolha* en 1253 ; *tenensa vocata deu Truelh* en 1460 ; *Trolhs* en 1510, *Treuilhe* au XVIII^e siècle (4).

(1) DE BOUTEILLER, *Dict. top. de la Moselle* ; BONVALOT, *Le Tiers-Etat d'après la Charte de Beaumont*, p. 161 ; DORVAUX, *Les anciens pouillés du diocèse de Metz*, pp. 13, 53, 64, 89 et 483.

(2) COCHERIS, *Dict. des anc. Noms des Communes... de Seine-et-Oise*, p. 53 ; GUÉRARD, *Cart. de l'Eglise Notre-Dame de Paris*, I, p. 284, et II, pp. 168 et 356 ; *Recueil des Hist. des Gaules*, XXIII, pp. 631 et 633 ; GAUTHIER, *Pouillé du Diocèse de Versailles*, pp. 25 et 106.

Peut-être faut-il ajouter ici la « villa quae Triul vocatur », mentionnée en 1042 près de Montreuil-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais (DE FLOU, XV, col. 1049, sans identification).

(3) GERMER-DURAND, *Dict. top. du Gard*.

(4) DE GOURGUES, *Dict. top. de la Dordogne*.

Les noms sous lesquels sont attestés le Trieux de la Moselle, le Triel de la Seine et les localités du Gard et de la Dordogne ont autorisé GRÖHLER à les faire dériver de **troculum*, pour *torculum*, « pressoir » (1) ; il donnait même une origine semblable aux *Trieux* du département du Nord, mais à tort, comme nous l'avons vu.

De même, JACCARD, dans son *Origine des Noms de lieux habités et des lieux dits de la Suisse romande*, faisait remonter au vieux français *truel*, « pressoir », diminutif de *tru*, en français *treuil*, du latin *torcular*, plusieurs toponymes suisses : Le Truel ou Truet, à Coppet, Signy et Montheit ; six hameaux et localités du nom de Le Truit ou Les Truits ; Le Treuil, à Vufflens-le-Château. En 1542, on cite à Lonay « cinq poses de vigne, avec le *truel* » ; à Chardonne, on connaît la forme féminine *La Troille* ; à Neuchâtel, *tru* devient *trou* : *Le Trou des Nonnes* désigne, à Saint-Blaise, un ancien pressoir de couvent.

LITTRÉ fait également venir de *torculum* (de *torquere*, « tordre ») le mot *treuil*, « machine employée pour élever des fardeaux » et « pressoir », en invoquant des textes du XIV^e siècle (*pressouer ou treuil ; la menevelle ou manche de treulle d'un puis*) et du XV^e (*truel ou pressouer*).

Les anciennes graphies relevées pour ces différentes localités françaises s'accordent bien avec la forme *Treola* du IX^e siècle, mais parmi ces endroits en est-il un auquel nous puissions ou, même, nous devons donner la préférence ? Triel seul réunit, à mes yeux, les titres requis pour prétendre à la succession de *Treola*.

Tout d'abord, la distance d'Annappes aux Trouilhas-Trouilhas-Troulias du Gard, aux Treuil de la Dordogne, aux Truel-Truet-Treuil de la Suisse romande nous autorise

(1) *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, II, 1933, p. 67.

à les écarter sans plus. Nous ne restons ainsi plus en présence que du Trieux de la Moselle et du Triel de Seine-et-Oise, éloignés d'Annappes à peu près autant l'un que l'autre, environ 230 kilomètres à vol d'oiseau pour le premier, 200 pour le second.

A première vue, l'identification de Trieux avec *Treola* paraît assez tentante. Son nom même révèle qu'on y a autrefois cultivé des vignes ; d'autre part, son église est consacrée à saint Martin, indice sûr d'un habitat remontant fort haut. Cependant, aussi bien au point de vue viticulture qu'ancienneté d'habitat, Triel s'indique bien davantage pour être rattaché à la localité vinicole du IX^e siècle.

En ce qui concerne les vignes, celles de Trieux ne peuvent certes lutter, pour l'importance de la culture, avec celles de Triel, qui pouvaient fournir annuellement au moins 1230 muids de vin ; importance telle qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours : JOANNE mentionne encore en 1864 et en 1889 les vignobles couvrant les côteaux dominant Triel, ce qui ne doit pas nous étonner tant ces côteaux sont bien exposés, vers le Sud. On peut même supposer que la culture de la vigne doit, là, remonter à l'époque gallo-romaine : JULLIAN ne relève-t-il pas (1) les avantages, pour la viticulture, de la vallée de la Seine, où la vigne recouvrit, dès cette époque, « les revers ensoleillés des plateaux parisiens, à Suresnes, Argenteuil ou Chanteloup » ? Chanteloup, voisin de Triel et aussi favorablement exposé que lui, est appelé de nos jours « Chanteloup-Vignes ». La supposition est d'autant plus admissible que Triel fut certainement habité à l'époque gallo-romaine, à laquelle appartiennent des tombes mises au jour sur son ban en 1853 ; de plus, son église est consacrée à saint Martin, mort à la fin du IV^e siècle.

(1) *Hist. de la Gaule*, V, p. 186.

Dès lors, nous pouvons admettre que le domaine carolingien de *Treola*, dont les vignes, remontant peut-être à l'époque gallo-romaine, constituaient l'élément principal et qui a tiré son nom même du *torcolarium* (1) mentionné dans les *Brevium Exempla*, ne peut être que Triel, d'autant plus que son vin pouvait arriver à Annappes en empruntant, au moins sur une partie du parcours, la route romaine d'Amiens à Beauvais (2).

(1) Dans nos régions, le terme *torculum* — qui subsiste encore dans le Tyrol et en Souabe comme *torggl* et *torkel*, au sens de « pressoir » — ne semble pas avoir été employé. C'est en effet, au Rhin et à la Moselle, *torcular* que j'ai rencontré dans les textes : p. ex., en 1197, à Rhens sur le Rhin, entre Coblenze et Boppard (*in torculari*) ; en 1222, dans les commentaires de l'abbé Césaire, à propos des vignes de Mehring sur la Moselle, en aval de Trèves (*in nostro torculari*) ; en 1273, sur la Moselle, encore, à Königs-macher, près de Thionville (*ex domo torcularis... ad torcularia... de vino torculari expresso*) ; en 1292, à Igel, en amont de Trèves (*unum torcular, ubi homines tempore vindemiarum debeant et possideant torquere vina sua*).

Dans le *Capitulare de Villis*, c'est *torcularia* qui est cité : § 41, « stabula vel coquinae atque pistrina seu *torcularia* » ; § 48, « ut *torcularia* in villis nostris bene sint preparata, et hoc praevideant iudices ut vindemia nostra nullus pedibus praemare praesumat ».

Plus près de nous, c'est *pressorium* qui me paraît avoir été ordinairement employé. De même que *torculum*, *pressorium* a subsisté comme toponyme. Presseux sous Sprimont, sur l'Amblève, est appelé *Pressoer* vers 1135, *Pressour* en 1314 et en 1317, *Pressour* en 1332, *Preusseur* en 1489, *Pressoir* en 1315-17 et en 1341 ; appellation si caractéristique que CARNOY a pu dire qu'elle constitue « une allusion à l'existence de vignobles, jadis, dans cette région ».

En 1265, à propos de vignes sises en *Buley* près de Namur, on parle de la « moitié du *pressor* de dame Clémence de Gries » et de nos jours le cadastre a conservé à Argenteau-sur-Meuse un lieu-dit « Pré du *Pressoir* ». Vers 1400, on cite à Vinalmont près de Huy (dont CARNOY, invoquant la situation « en pleine région des vignobles hutois », explique le nom par le latin *vinale*, « champ de vignes ») une terre gisant au *Pressour*.

En pays flamand, d'autre part, nous rencontrons à Wilsele-lez-Louvain, en 1457, une *vinea* dont les raisins doivent être livrés, « ad *torquendum*, ad *pressorium* Johannis Vlieghe ». A Louvain même existait en 1418 le *pressorium Sancte Gertrudis*, dans la Rue du *Pressoir* actuelle, et en 1684 l'ancien pressoir ducal dut être démoli : « de reste van *wijnpersse* » menaçait ruine.

(2) M. Ganshof me fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de supposer qu'on transportait le vin de *Treola* à Annappes.